

**Réalisé par**  
**G2C environnement**  
316 Rue Henry Becquerel  
11400 CASTELNAUDARY

## COMMUNE DE CINTEGABELLE

DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE

### PLAN LOCAL D'URBANISME

---

#### NOTICE EAU POTABLE

Arrêté le :	Approuvé le :
7 JUILLET 2010	
G2C Environnement	<b>5.2.1</b>



## Situation actuelle du réseau d'eau potable

La commune de Cintegabelle est alimentée en eau potable par le Syndicat intercommunal des eaux des Coteaux Hers Ariège.

### PRESENTATION DU SYNDICAT

Le syndicat alimente en eau potable directement 22 communes de la Haute Garonne : Aignes, Auragne, Auterive, Beateville, Calmont, Caignac, Cintegabelle, Gardouch, Gibel, Grépiac, Labruyère,, Dorsa, Lararde, Mauvaisin, Mazères, Monestrol, Montclar-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Montegard, Nailloux, renneville, Saint Léon ; Seyre, Vieillevigne ainsi que la commune de Mazères située dans le département de l'Ariège.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la SICOVAL a pris la compétence eau potable sur son territoire. Par convention le syndicat alimente toujours ces deux communes qui sont Aiguevives et Montgiscard (haut).

Le syndicat dessert 10232 abonnés et entretient 1400 km de canalisations de diamètres compris entre 40 et 400mm.

Depuis le 16 octobre 2007, l'eau distribuée provient de l'usine de traitement d'eau potable, gérée par le SPPE (Syndicat Public de Production d'eau) installé sur la commune de Calmont.

L'eau est amenée par pompage jusqu'au château d'eau de tête d'une capacité de stockage de 2000 m<sup>3</sup> situé au lieu-dit Jouany sur la commune d'Aignes. Depuis de réservoir elle est distribuée principalement par gravité jusqu'aux abonnés en passant par des réservoirs ou châteaux d'eau secondaires, au nombre de 18.

### ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée est pompée dans la nappe phréatique par le Syndicat de la commune de Calmont au lieu dit « Terraquaeuse ». Pour permettre de diminuer le taux de nitrate dans l'eau, le Syndicat a réalisé une ré-alimentation de la nappe avec de l'eau prélevée dans l'Ariège à « Picarrou ».

La commune est concernée par 1 captage : la prise d'eau dans l'Ariège à Picarrou au lieu-dit Bayssac à Cintegabelle. Cette prise d'eau a fait l'objet d'un arrêté de DUP en date du 5 août 2005.

*L'arrêté "portant autorisation de prélèvement dans l'Ariège à Cintegabelle et dans l'Hers Vif à Calmont et d'utilisation d'eau de consommation humaine après traitement au niveau de l'Usine de Calmont, déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux de l'Ariège sur la commune de Cintegabelle au lieu-dit Bayssac et des eaux de l'Hers Vif sur la commune de Calmont lieu dit Fontanié et l'instauration des servitudes de protection réglementaire au profit du Syndicat Public de Production d'Eau Potable" est annexé au présent document.*

La protection du point de prélèvement d'eau relève de l'application du Code de la santé publique. La Loi sur l'eau du 03-01-1992 accentue le principe de faire obstacle à des pollutions susceptibles d'altérer la qualité des eaux prélevées, en rendant obligatoires les Déclarations d'Utilité Publique (D.U.P.) instituant les périmètres de protection autour des points de prélèvements existants et futurs.

Ces périmètres de protection sont au nombre de trois :

- Le périmètre de protection immédiat, où les propriétés foncières sont acquises par le propriétaire du captage et où toute activité autre que celle liée au service d'exploitation des eaux est interdite.
- Le périmètre de protection rapproché, à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes activités, dépôts ou installations de nature à nuire à la qualité des eaux. Sa définition repose sur les caractéristiques du captage, les conditions hydrogéologiques et la vulnérabilité de la nappe aquifère et les risques de pollution.
- Le périmètre de protection éloigné, instaure, le cas échéant, une réglementation identique à la précédente sur une zone plus distante.



## PRESENTATION DU RESEAU DE LA COMMUNE

Sur le territoire communal, il existe trois réservoirs d'eau potable.

Le premier situé lieu-dit Cadeau est un château d'eau de 23 m de haut et d'une capacité de 150m<sup>3</sup>. Son approvisionnement est réalisé par une conduite de 200 mm placée sous la charge du château d'eau de Jouany. Il dessert en eau potable le secteur nord de la commune ainsi qu'une partie des hauteurs de la commune d'Auterive au moyen d'une canalisation principale fonte de diamètre 200 implantée sous la RD n°35.

Le second situé lieu dit Croux des Gats est un réservoir semi-enterré d'une capacité de 1000 m<sup>3</sup>. Il est alimenté par une conduite fonte de 150 mm placée également sous la charge du réservoir du Jouany. Cette canalisation sert aussi à la desserte des hauteurs de la commune et notamment du secteur du Pinier Cazal. Ce réservoir alimente le bourg principal de la commune ainsi que la quartier des Baccarets. La canalisation est en fonte de diamètre 200mm.

Le troisième situé au lieu dit Picarrou est un château d'eau de 30 m de haut et d'une capacité de 300m<sup>3</sup>. il alimente le hameau de Picarrou ainsi que les branchements implantés entre la rivière Ariège et le Grand Hers. Son remplissage provient du réservoir précédent au moyen d'une conduite de 100mm jusqu'au Port puis par une conduite PVC de 90mm.

Pour l'année 2008, le syndicat en vendu 119 556 m<sup>3</sup> d'eau sur la commune pour 1175 abonnés.

### 1.2.1. ADDUCTION DES ZONES U ET AU

L'ensemble des zones U est desservi par le réseau public pour les besoins domestiques. Pour la défense incendie, les hydrants ne pourront être mis en place que sur des conduites dont le diamètre est au moins égal à 125 mm. Seule la zone UC de l'Ortho nécessitera la réalisation d'un bouclage du réseau sous le chemin de l'Ortho..

La zone 1AU de Cazal pourra être desservie sans restriction par la canalisation qui traverse la parcelle en 100mm.

En revanche, la zone 2AU du Pinier ne pourra être desservie que par une conduite qui sera mise en attente lors des travaux de la zone 1AU située juste dessous.

Les zones 1AU lieu-dit Métairie de Durand et Braou, les terrains situés au-dessous de la côte de 230 m NGF devront se raccorder sur le réseau placé sous la charge du réservoir de Jouany. Celui-ci servant au remplissage du réservoir communal situé « Croux des Gats ». Le reste des parcelles pourra être desservi par les conduites placées sous la charge du réservoir communal.

La zone 2AU située au niveau de la rue du 8 mars 1945 pourra être desservie par la canalisation en 200mm qui passe sous cette voie.

Concernant les zones 1AUE et 2AU du quartier de Laourède, la conduite fonte de 125 mm permettra de raccorder les constructions. En ce qui concerne la défense incendie, le débit disponible est de l'ordre de 130m<sup>3</sup>/h (+110m<sup>3</sup>/h) sous 1 bar de pression résiduelle sur l'hydrant existant rue de 19 mars 1962.

Les deux zones 2AU située lieu-dit Pétard et l'Ortho du Boulanger peuvent être desservies par la conduite de 200 mm implantée le long de l'avenue de la Gare.

Les zones 2AU des Baccarets pourront se raccorder sur les canalisations en 100 et 200 mm existantes route d'Espagne.

Sur le hameau des Picarrou, un renforcement de la conduite de 75 mm existante chemin de Paris sera nécessaire pour alimenter la zone 2AU de la Brouquette.



La zone 1AUX de la Gare pourra être desservie par la conduite fonte de 200mm tant pour les besoins domestiques que pour la défense incendie (débit disponible de 120m<sup>3</sup>/h sou 1 bar de pression résiduelle).

Pour les zones UX et 2AUX de Jambourt, la conduite de 1500 mm existante ne permettra la desserte que pour les usages domestiques mais pas pour la défense incendie.

Pour les autres zones A et N, une étude spécifique pour chaque projet devra être réalisée

## Travaux réalisés par le SIECHA de 1999 à 2009

---

- 44<sup>ème</sup> tranche de travaux, année 1999, rue Escoussière, tuyau fonte  $\varnothing$ 125 sur 400 ml,
- 46<sup>ème</sup> tranche de travaux, année 2001, lieu-dit « Croux des Gats », rue du 8 mai 1945 sous le réservoir, tuyau PVC  $\varnothing$ 64/75 sur 180ml,
- 47<sup>ème</sup> tranche de travaux, année 2003, chemin de Laurède, tuyau fonte  $\varnothing$ 125 sur 220 ml,
- 51<sup>ème</sup>, 52<sup>ème</sup> et 53<sup>ème</sup> tranches de travaux, années 2006, 2007 et 2008, chemin départemental n°35 et 35F, du château d'eau de Cadeau au lieu-dit Picourel, tuyau fonte  $\varnothing$  200 sur 4540 ml,
- 53<sup>ème</sup> tranche de travaux, année 2008, avenue du Lauragais du Carrefour avec avenue du 8 mai 1945 au chemin du Pinier, tuyau fonte  $\varnothing$ 150 sur 300ml,
- Travaux hors tranche, année 2009, chemin des Oulieux, tuyau PVC  $\varnothing$ 63 et PEHD  $\varnothing$ 50 sur 150 ml.